ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Commission administrative paritaire nationale des directeur·rice·s d'établissement 2022 sanitaire, social & médico-social (D3S).



1000 postes de directeurs perdus en 10 ans, 1200 € / mois de pouvoir d'achat en moins, journées à rallonge, absence de droit à la déconnexion, multiplication des intérims, manque de reconnaissance professionnelle et statutaire, évaluations opaques, mobilités entravées, isolement et accroissement des responsabilités...

Alors... On continue?

Ou on change la donne ?

Pour changer cette situation, l'Ufmict-CGT a fait 130 propositions pour permettre aux directeur·rice·s de reprendre la main.



retrouvez tout l'argumentaire sur notre site!

130 PROPOSITIONS DE L'UFMICT-CGT POUR LES DIRECTEURS & DIRECTRICES DE LA FPH

Nous aimons notre métier, c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de nous engager. Pas question de laisser notre quotidien professionnel se dégrader lentement : cette nouvelle liste Ufmict-CGT se veut être force de proposition et compte faire le maximum pour se faire entendre! Exercer un management alternatif, au service de la prise en charge sanitaire et sociale de la population sur tout le territoire, c'est possible, voici quelques unes de nos revendications pour y arriver :

Des statuts renforcés.

- La fusion DH / D3S (CGT: 1er syndicat à l'exiger dès 2005).
- Un plan de titularisation pour les contractuel·le·s.
- Une gestion nationale de la carrière par un CNG rénové.
- Une mobilité facilitée dans des règles transparentes.





Des métiers plus attractifs, mieux rémunérés.

- La création de 1000 postes de directeur·rice·s.
- Un transfert « primes-points » permettant l'intégration progressive de l'ensemble des primes dans le traitement indiciaire.
- L'augmentation de la rémunération de + 35 % en début de carrière et + 25 % en fin de carrière.
- L'ouverture du droit à la retraite dès 60 ans avec 75 % de la dernière rémunération (primes et indemnités comprises).
- Un nouveau droit à la formation de 20 jours par an.

Le respect de notre santé et de meilleures conditions de travail.

- L'application de la limite maximale de 48 heures de travail par semaine et d'un droit à la déconnexion.
- La mise en place d'une politique de prévention des risques professionnels et le suivi des directeur·rice·s.
- Une campagne de lutte contre toutes les discriminations (handicap, santé, origines, orientation sexuelle, activité syndicale...).
- La lutte contre les pratiques de management brutal ou contre les situations de harcèlement.
- La reconnaissance du droit d'alerte des directeur·rice·s et leur protection.
- L'égalité effective femmes hommes.





Donnez-nous la force pour porter vos revendications EN VOTANT POUR LA LISTE PRÉSENTÉE PAR L'UFMICT-CGT AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1ER AU 8 DÉCEMBRE 2022.

ufmict@sante.cgt.fr 01 55 82 87 57





Retrouvez-nous sur notre site & les réseaux!
syndicoop.fr/ufmict/liste-candidats
@UFMICT Collectif directeur·rice·s santé CGT